

Conseil d'Administration
Séance du 13 novembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Aurore FRAISSE

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 07.11.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 13 novembre 2025 a été transmis le 7 novembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le President,
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,
Colette PIGNIER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251113-DELB203-DE

Date de réception préfecture : 14/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou de tout autre autorité administrative devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025

Exécutoire le : 14 NOV. 2025

Publiée/Notifiée le : 14 NOV. 2025
Visée le : 14 NOV. 2025

FINANCES

Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses Les Grillons Décision modificative n°3

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2025 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires interviennent sur :

- Les charges de personnel
- Les frais de formations des agents
- L'annulation de titres sur exercices antérieurs (admission de résidents à l'aide sociale avec effet rétroactif)
- Des ajustements sur différents postes de dépenses (assurances statutaires, autres frais divers, dotations aux amortissements)

Ces dépenses sont partiellement compensées par une diminution des charges de prestations d'alimentation à l'extérieur.

Monsieur le Président indique qu'il convient également d'ajuster les crédits d'investissement :

- Montant des cautions versées et restituées aux résidents
- Diminution de dépenses d'investissement (achat de lits médicalisés décalés à 2026)
- Augmentation des recettes (subvention PAI 2022 non prévue et FCTVA supérieur au prévisionnel)

La volonté de limiter les dépenses d'investissement permet d'atténuer la dégradation attendue des résultats de la section de fonctionnement.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
6282 – Prestations d'alimentation à l'extérieur	-20 000.00 €
TOTAL GROUPE 1	-20 000.00 €
64111 – Rémunération principale	+70 000.00 €
TOTAL GROUPE 2	+70 000.00 €
61681 – Assurance maladie, maternité et accident du travail	+2 000.00 €
6184 – Concours divers (Cotisations...)	+8 000.00 €
6188 – Autres frais divers	+3 000.00 €
673 – Titres annulés sur exercice antérieurs	+18 000.00 €
68112 – Dotations aux amortissements – immobilisations corporelles	+1 000.00 €
TOTAL GROUPE 3	+32 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+82 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251113-DELIB212-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Section d'investissement :

DEPENSES	
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+15 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 021	+ 15 000.00 €
2184 - Mobilier	-10 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 022	-10 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+5 000.00 €
RECETTES	
10222 - FCTVA	+16 700.00 €
1312 – Subventions d'équipements transférables – Collectivités et établissements publics	+20 300.00 €
TOTAL CHAPITRE 027	+37 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+20 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 028	+20 000.00 €
TOTAL RECETTES	+57 000.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le President,
Renaud BERETTI

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : <input checked="" type="checkbox"/>
- Présents et représentés : <input checked="" type="checkbox"/>
- Votants : <input checked="" type="checkbox"/>
- Pour : <input checked="" type="checkbox"/>
- Contre : <input type="checkbox"/>
- Abstentions : <input type="checkbox"/>
- Blancs : <input type="checkbox"/>



La secrétaire de séance,
Colette PIGNIER

Acte à classer

DELIB212

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-11-14T09-18-48.01 (MI265256747)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251113-DELIB212-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Etat prévisionnel de recettes et de dépenses les Grillois
Décision modificative n.3 - - -

Date de décision : 13/11/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [10 DELIB_DM3_EPRD_Grillons.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Conseil_2025-11-13_Page_de_garde.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/11/25 à 09:18

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis

Date 14/11/25 à 09:18

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception

Date 14/11/25 à 09:23